



Ville d'Esch-sur-Alzette
Secrétariat
Annonce publique de la séance :
le 1 février 2018
Convocation des conseillers :
le 1 février 2018

Délibération du Conseil Communal de la ville d'Esch-sur-Alzette

Séance du 9 février 2018

Présents : Georges Mischo, Bourgmestre, Martin Kox, Andre Zwally, Pierre-Marc Knaff, Mandy Ragni, Echevins, Vera Spautz, Jean Tonnar, Taina Bofferding, Luc Majerus, Christian Weis, Bruno Cavaleiro, Denise Biltgen, Marc Baum, Daliah Scholl, Line Wies, Conseillers, Jean-Paul Espen, Secrétaire général
Excusés : Henri Hinterscheid, Daniel Codello, Mike Hansen, Tom Bleyer, Conseillers

Le Conseil Communal;

Objet : 7.5.1. Relevé et rôle supplétif de l'impôt foncier pour l'exercice 2017

Vu le relevé et rôle supplétif de l'impôt foncier pour l'exercice 2017 au montant de € 1.391,30;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988;

Sur la proposition du collège des bourgmestre et échevins et après en avoir délibéré conformément à la loi;

décide à l'unanimité

d'approuver le relevé et rôle supplétif de l'impôt foncier pour l'exercice 2017 au montant de € 1.391,30.

en séance

date qu'en tête

Suivent les signatures

Esch-sur-Alzette, le 29.03.2018

Pour expédition conforme,

Le secrétaire général

Bourgmestre